

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 SEPTEMBRE 2022
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Question n° 29

Objet : APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES 2021 SUR LA MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT DE VILLE.

L'an deux mille vingt-deux

Le 26 septembre, à 20 heures 00

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 20 septembre 2022, s'est réuni à Le Plessis-Bouchard – 95130– Centre culturel Jacques Templier, 5 rue Pierre Brossolette, en séance publique, sous la présidence de Yannick BOËDEC.

Étaient présents : Yannick BOËDEC, Président

Xavier MELKI, Xavier HAQUIN, Philippe ROULEAU, Bernard JAMET, Jean-Christophe POULET, Marie-José BEAULANDE, Pascal SEIGNÉ, Gérard LAMBERT-MOTTE, Sandra BILLET, Jean-Noël CARPENTIER, Michel VALLADE, Philippe AUDEBERT, Bernard TAILLY, vice-Présidents,

Patrick BOULLÉ, Philippe BARAT, Benoît BLANCHARD, Jean AUBIN, Nicole LANASPRES, Jacqueline HUCHIN, Marie-Christine CAVECCHI, Johann ROS, Pierre LE BEL, Monique BAQUIN, Joëlle DUPUY, Françoise GONZALEZ, Marc SCHWEITZER, Evelyne LARGENTON, Annie TOUSSAINT, Marie-Pierre JEZEQUEL, Jean-Michel DETAVERNIER, Laurent GORZA, Didier LEDEUR, Nadine PORCHEZ, Maryse MENEY, Henri FERNANDEZ, Laurence TROUZIER-EVÊQUE, Jean-Charles RAMBOUR, Carole CAUZARD, Bernard LE DUS, Etienne LE BÉCHEC, Sylvia CERIANI, Gilbert AH-YU, Christine MATTEI, Zouina MENNAD, Grégoire DUBLINEAU, Fatima MOUSSI, Stéphane GUIBOREL, Carole FAIDHERBE, Nathalie CAPBLANC, Stéphane ROUSSAKOVSKY, Stéphane LARTIGUE, Eric BOSC, Frédéric PURGAL, Aline ROGER, Olivier DALMONT, Céline CABOT, Franck GAILLARD, Sophie SAND, Sabrina FORTUNATO, Cécile RILHAC, Nathalie JOLLY, Miloud GOUAL, Arnaud LARMURIER, Saliha DAHMANI, Célia JACQUET-LÉGER, Carole CHESNEAU, Camille CARON, Sophie FERREIRA, Lucie MICCOLI, Darine BOUADIS, Sarah NEROZZI-BANFI, Tom MORISSE, Paul MAUGIS, Conseillers Communautaires,

Étaient absents et représentés :

Florence PORTELLI par Lucie MICCOLI,
Françoise NORDMANN par Pascal SEIGNÉ,
Youcef KHINACHE par Saliha DAHMANI,
Xavier DUBOURG par Marie-Christine CAVECCHI,
Modeste MARQUES par Yannick BOËDEC,
Marie-Françoise JOLLY par Michel VALLADE,
Daniel PORTIER par Bernard JAMET,
Marie-Evelyne CHRISTIN par Xavier HAQUIN,
Laetitia BOISSEAU-STAL par Paul MAUGIS,
Gilles GASSENBACH par Carole FAIDHERBE.

Étaient absents et excusés :

Nicolas PONCHEL,
Thomas COTTINET.

Était absent :

Nicolas KOWBASIUK.

Secrétaire de Séance : Nathalie JOLLY

Yannick BOËDEC, Président, ouvre la séance à 20 heures 01

Nombre de membres en exercice : 87
Nombre de présents : 74
Nombre de pouvoirs : 10
Nombre de votants : 84

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la Ville et la cohésion sociale, notamment l'article 6

Vu le décret n° 2014-1750 du 30 décembre 2014 fixant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville,

Vu le décret n° 2015-1118 du 3 septembre 2015 relatif au rapport annuel sur la mise en œuvre du contrat de ville, demandant aux assemblées délibérantes de fixer les modalités d'application de ce rapport

Vu les statuts de la communauté d'agglomération Val Parisis, notamment sa compétence en matière de politique de la ville,

Vu la délibération N° D/2016/165 du conseil communautaire du 27 juin 2016 précisant les modalités d'élaboration du rapport annuel de mise en œuvre du contrat de ville,

Vu la délibération N° D/2019/149 du conseil communautaire du 9 décembre 2019 relative à l'approbation de l'avenant aux contrats de ville 2015-2022 portant sur un « protocole d'engagements réciproques et renforcés »,

Vu les contrats de ville de la CA Val et Forêt signé le 19 juin 2015, et celui de la CA Le Parisis signé le 23 juin 2015,

Considérant que le rapport annuel du contrat de ville entre dans les missions obligatoires de la CA Val Parisis au titre de sa compétence relative à la politique de la Ville,

Considérant les avis favorables reçus des conseils citoyens du territoire et l'inscription à l'ordre du jour des conseils municipaux des communes en Contrat de Ville entre le 23 juin et le 23 septembre 2022 pour approbation,

Vu l'avis favorable de la commission logement, politique de la Ville et logement du 12 septembre 2022,

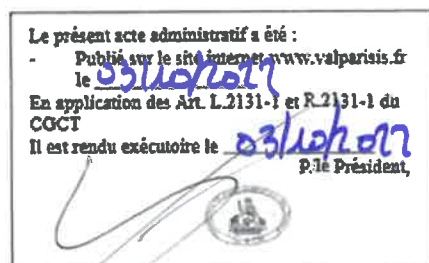
Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 13 septembre 2022,

Après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE**,

APPROUVE le rapport annuel d'activités sur la mise en œuvre du Contrat de Ville pour l'exercice 2021, tel qu'annexé.

Fait et délibéré ce jour à Le Plessis-Bouchard.

Pour extrait conforme,



Par délégation du Président,
Le Directeur général des services,



31

Guilhem PELLET



« Conformément aux dispositions du Code de Justice administrative, le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de sa réception en Sous-préfecture d'Argenteuil
- date de sa publication
- ou à compter de sa notification, notamment en matière de droit de préemption.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant le Président de la CA Val Parisis, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux de deux mois qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse du Président de la CA Val Parisis,
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse pendant ce délai »